

Réponse questionnaire

De: Denis BUCHER <denis.bucher@gmail.com>

A: marie-eve.zufferey@avenirfamilles.ch, jean.blanchard@avenirfamilles.ch

Voici donc mes réponses :

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

Pour commencer je dirais que c'est une problématique majeure qui est en réalité la conséquence et le symptôme de nombreux problèmes à Genève, qui touchent d'ailleurs de nombreuses couches de la population, et qu'il est absolument vital de régler, je n'en cite que quelques uns qui prennent une part importante du budget et du temps des ménages :

- coût et difficulté de trouver un **logement** : cela pèse sur le budget des ménages et oblige à une mobilité accrue (souvent pas le choix du lieu d'habitation, donc trajets)
- **assurances maladie** beaucoup trop chères et complètement opaques, il est urgent de réformer le système, et le Canton de Genève pourrait être précurseur dans le domaine en entraînant avec lui d'autres Cantons vers un projet de caisse maladie publique ou coopérative
- manque de **garde**/crèches/etc : donc là encore frais supplémentaires ou revenus moindres ou temps perdu en déplacements qui pourraient être évités
- **salaires** parfois très bas pour les femmes, appelés de manière inappropriée "salaires de complément", en bref un salaire qui ne permet pas de vivre mais est accepté comme second salaire dans un couple

Autrement dit, on le voit, le problème est clairement structurel, et même s'il faut évidemment agir en direction des familles, il faut absolument aussi résoudre un certain nombre de problèmes en amont.

Par ailleurs, c'est une problématique réelle, beaucoup de femmes exercent une activité professionnelle (par choix ou par contrainte financière) et les besoins de nombreuses familles liés à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ne sont de loin pas couverts (crèches, mamans de jour, accueil préscolaire, dispositif d'accueil durant les vacances scolaires, dispositif d'urgence) malgré les efforts des pouvoirs publics (canton et certaines communes). De plus, le poids financier des frais de gardes pèse encore trop lourdement sur le budget des ménages.

L'offre du dispositif actuel ne peut satisfaire que partiellement à la demande et aux besoins des familles, il doit encore être développé et introduire plus de souplesse dans les horaires (tenir compte des horaires atypiques liés à l'activité professionnelle).

Faire garder son ou ses enfants à Genève relève pour beaucoup trop de familles de la quadrature du cercle, lesquelles sont contraintes de recourir à des solutions insatisfaisantes sur le plan de la qualité de la prise en charge.

La situation est analogue en ce qui concerne l'accompagnement des parents vieillissants ou d'un membre de la famille qui souffre d'une maladie chronique. S'absenter régulièrement du travail, trouver des solutions de garde hors institutions est souvent délicat. De plus, compte tenu du vieillissement de la population, Intégrer une politique en faveur de ce que l'on appelle la proche aide dans une politique familiale est aussi une idée. Un soutien logistique et financier est en effet souvent nécessaire

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Pour moi les deux premières mesures, certes à moyen terme, c'est d'une part de contribuer à résoudre ou du moins à atténuer la tension sur le marché des logements. A mon avis tout est bon à prendre pour que les familles (et tous les citoyens) puissent trouver des logements abordables et adaptés (logements coopératifs, public/sociaux, appartement en vente à prix raisonnable, limitation du niveau des loyers, etc) ...et d'autre part de changer le système des assurances maladies.

En effet, avec moins de dépenses, automatiquement les familles retrouveront un meilleur équilibre entre vie familiale et professionnelle, pouvant décider par exemple de travailler moins, ou d'utiliser leur budget pour des dépenses non contraintes.

Évidemment, à court terme il est nécessaire de prendre d'autres mesures, notamment d'aide directement aux familles, ou de mise en place de crèches plus nombreuses par exemple.

On peut imaginer aussi parfois des solutions simples et peu coûteuses, comme rendre obligatoire pour les entreprises d'accepter le télé-travail au moins un jour par semaine pour les parents, évidemment toujours sur demande des parents. De nombreux parents sont demandeurs de ce type d'aménagements, mais il en existe de nombreux autres, faciles à mettre en place avec un peu de bonne volonté. Une loi donnant ce droit aux parents serait sans doute utile...

Par ailleurs, chez les Verts, nous constatons n'y a pas de véritable politique familiale menée en Suisse, et donc à Genève, car la famille est considérée comme relevant exclusivement de la sphère privée alors qu'elle fait aussi partie de la sphère publique. Nous proposons des politiques publiques concertées favorisant une vision de la famille qui intègrent les défis que rencontrent les familles actuelles, c'est-à-dire de l'éducation de ses propres enfants aux soins prodigués à ses parents âgés. Il y a donc lieu de développer des actions publiques qui tiennent compte des éléments qui suivent : développement du congé paternité et parental, soutien à la parentalité, proche-aideance, Développer pour les pères et pour les mères le temps partiel aussi, le job sharing, le télétravail, etc

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

L'accès au dispositif des prestations devient de plus en plus difficile, il y a de moins en moins d'informations et de communications (flyers, téléphone, courriers d'information, médecins, écoles, médias, etc) sur l'éventail des prestations de soutien possibles. Lorsque la prestation est connue, les formulaires de demandes sont souvent accessibles uniquement par internet, ce qui implique d'avoir un accès à internet et d'avoir la capacité de l'utiliser.

Constat : il s'avère que sans passer par une aide spécialisée pour se renseigner (services sociaux) ou une association telle que la vôtre, l'accès aux prestations est complexe, voire réduit à néant. Les guichets virtuels favorisent également l'exclusion des familles les plus vulnérables.

Enfin, les démarches administratives liées à une demande de prestation sont parfois si longues et compliquées, qu'en l'absence de soutien, les familles renoncent.

De plus, la population de Genève est internationale et multiculturelle, ces aspects sont trop peu pris en compte.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

- *Des campagnes d'information, une simplification des démarches administratives, une administration ouverte accessible au public et au service des administrés (accueil, conseil, ...)*
- *Des formulaires compréhensibles édités en plusieurs langues, la mention d'une « help line » et la possibilité de se rendre directement à un guichet.*

- *Et pourquoi pas un guichet unique pour les familles ?*

Et finalement, ne devrait-on pas prendre une décision assez radicale de verser automatiquement les aides auxquelles les familles ont droit, sans avoir à faire diverses demandes ? Même si ça ne compense sans doute pas la mesure, le coût administratif et de communication pour l'Etat pourrait être économisé.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

Nous préfererions un Office de de la famille, qui permettrait de donner une visibilité d'ensemble de tous les dispositifs mis en place, d'avoir une approche transversale et pluridisciplinaire de la politique familiale cantonale, intégrant toutes les étapes de la vie de famille au sens large.

Un tel Office concernerait plusieurs départements. Il devrait être rattaché au Conseil d'Etat ou au département présidentiel afin de favoriser la collaboration interdépartementale.

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Permettrait une véritable coordination des dispositifs actuels menés au niveau cantonal et dans les communes, faciliterait leur développement, offrirait un lieu de concertation et de dialogue avec les associations, les services sociaux publics et privés, les communes, renforcerait les liens avec les autres cantons et la Confédération (COFF), les centres de recherches (UNIGE, HES), un Observatoire des familles.

b) Quels en seraient les désavantages ?

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Cela me semble en réalité absolument nécessaire. On le voit dans le travail que vous faites notamment au MPF, la connaissance est la condition sine que none pour ensuite prendre des mesures efficaces, et ne serait-ce que pour prendre des mesures tout court, car en général rien n'est fait si un problème n'est pas d'abord connu et identifié. *Une vision globale et scientifique (recherches, analyse des données locales, nationales et internationales) afin d'analyser et anticiper les défis actuels et futurs.*

b) Quels en seraient les désavantages ?

- *Plutôt un risque : celui d'une prise en compte nuancée des résultats des recherches menées et des recommandations de l'observatoire par les pouvoirs publics, ce qui est malheureusement encore trop souvent le cas.*
- *Si certains estiment qu'un désavantage serait que l'on multiplie les observatoires qui font une partie du travail à double, alors la solution serait éventuellement de considérer que cet observatoire serait aussi chargé d'autres études sur la situations de tous et toutes les habitant(e)s à Genève. Cela me semblerait de toute façon utile, ne serait-ce que pour comparer avec les familles.*

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

Il existe un certain nombre de mesures et d'actions en faveur des familles (PCfam, allocations familiales, d'études, subsides Lamal, allocations logement et accès logement bon marché...) et des politiques publiques très concrètes menées par certaines communes (petite enfance, aînés, sport, culture, animation socio culturelle...)

Cependant, toutes ces mesures existantes au niveau cantonal ne permettent pas de reconnaître une vision d'une politique familiale menée par le Conseil d'Etat.

Quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour la développer ?

- *Voir Supra.*
- *Soutien aux familles (Information, conseils, accompagnement des familles dès la naissance d'un enfant, intégration, égalité des chances et de formation)*
- *Faciliter les démarches administratives et donc l'accès aux différentes allocations*
- *...voire rendre **automatique** les allocations sans avoir besoin de les demander*
- *Adapter les dispositifs à la réalité des familles et des parcours de vie (pex PCFam)*
- *Garantir la sécurité matérielle des familles (prévention de la pauvreté des enfants)*
- *Sensibiliser les milieux économiques (employeurs) à la conciliation vie professionnelle et familiale (favoriser le travail à temps partiel, congés « care »,...).*
- *...voire **légiférer** pour donner plus de droits aux salariés*
- *Instaurer un congé paternité et parental*
 - *Les Verts avaient déposé un projet de loi demandant instaurant ces congés, malheureusement refusé par le parlement durant cette législature. Ils comptent revenir prochainement avec une autre proposition.*
- *Également, sensibles à concilier vie familiale et vie professionnelle et politique, ils ont déposé un texte demandant de siéger non plus en soirée, mais la journée. Ce projet est toujours à l'étude, mais il y a déjà un effet concret : le parlement ne siège plus le vendredi soir.*
- *Remarques générales : les politiques familiales actuellement menées ont été construites à partir d'un modèle familial et économique dépassé, car il n'est plus adapté à l'évolution de notre société.*
 - *L'accroissement du nombre de familles monoparentales, qui s'accompagne trop souvent d'une précarisation des revenus. La flexibilisation des horaires de travail, les changements des rythmes scolaires font que nombre de familles se trouvent confrontées à la fois à des difficultés économiques et organisationnelles ou encore éducatives.*
 - *Les dispositifs actuels (modes de garde, soutiens à la parentalité, horaires scolaires, ...) répondent insuffisamment aux besoins réels de nombreuses familles.*
 - *Les politiques publiques actuellement menées afin de soutenir financièrement les familles sont construites à partir d'une composition de la famille sur un modèle classique et avec des revenus réguliers. Le système d'attribution des aides, subsides et allocations ne tiennent pas compte des nouveaux mode de vie et compositions des familles (monoparentale, recomposée..) ainsi que de la réalité des parcours professionnels et des emplois atypiques.*
 - *La responsabilité des politiques familiales de proximité a été laissée sous la seule initiative des communes ce qui mène à des inégalités territoriales et donc de traitement des familles.*
- *Et surtout **travailler avec des associations** telles les vôtres, afin de ne pas sortir des solutions du chapeau mais se baser sur la connaissance, et les études, que vous avez réunies au fil des années et donc proposer des solutions adaptées à la réalité des besoins et ayant une efficacité réelle et concrète*

Bon courage pour le dépouillement des réponses et à très bientôt,

Denis BUCHER

--

Denis Bucher

Candidat au Grand Conseil 2018

Les Verts genevois